RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00560
Numéro SIREN : 422 734 764
Nom ou dénomination : ABACA

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt 4936

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABACA
5 rue Marceau
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 1999 B 560 / 2018-B-4936

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 15/05/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 08/05/2018

Concernant la société

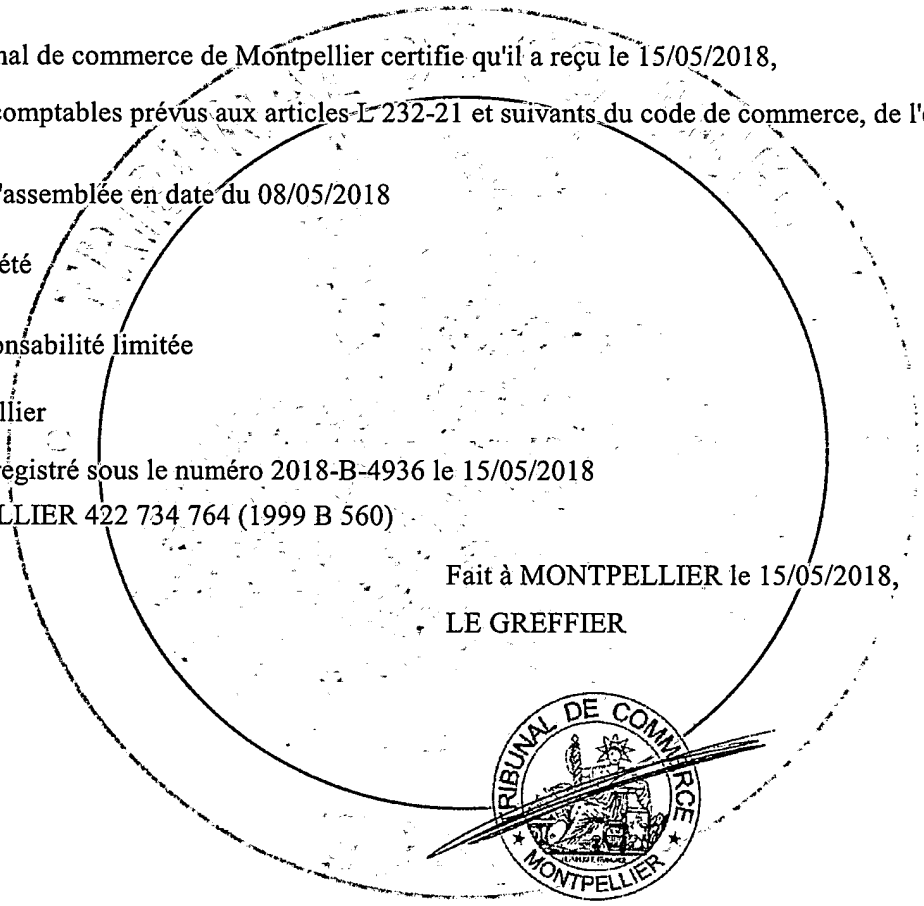
ABACA
Société à responsabilité limitée
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-4936 le 15/05/2018

R.C.S. MONTPELLIER 422 734 764 (1999 B 560)

Fait à MONTPELLIER le 15/05/2018,

LE GREFFIER



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

15 MAI 2018

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise **EURL ABACA** — **5 RUE MARCEAU** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise — **34000 MONTPELLIER**

Numéro SIRET * : 4 2 2 7 3 4 7 6 4 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	2 525	012	2 525	2 525
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	14 639	016 14 639		
	Immobilisations corporelles*	028	5 397	030 2 658	2 740	3 988
	Immobilisations financières* (1)	040	60	042	60	60
	Total I (5)	044	**22 621**	048 **17 296**	**5 325**	**6 573**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	64 530	070	64 530	61 754
	Créances (2) — Autres * (3)	072	6 373	074	6 373	1 323
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	120 293	086	120 293	114 820
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**191 196**	098	**191 196**	**177 897**
	Total général (I + II)	110	**213 817**	112 **17 296**	**196 521**	**184 470**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	7 622	7 622
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	762	762
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)* 131	132		
Report à nouveau	134	118 979	87 433
Résultat de l'exercice	136	**6 160**	**31 546**
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**133 524**	**127 364**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	14 140	2 018
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 39 475	172	48 856	45 088
Produits constatés d'avance	174		10 000
Total III	176	**62 997**	**57 106**
Total général (I + II + III)	180	**196 521**	**184 470**

Je soussigné, Nicolas Pauli
agissant en qualité de gérant,
atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 08/05/2018
M. Pauli

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5 rue Marceau - F34000 Montpellier
T +33 (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	60	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ABACA
Lightweight Structures Engineers

PROCES VERBAL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2017

TENUE LE 08 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 08 mai, **à onze heures, les Associés de la Société ABACA, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.622 €, se sont réunis au Siège Social, au 5 rue Marceau 34000 Montpellier, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions de l'Article 23 des Statuts.**

Est présent :
Monsieur Nicolas Pauli, qui détient 50 parts sociales,

représentant la totalité du capital et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'Article 23 des Statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Pauli, Gérant

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

1° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,
2° - Le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe.

Le Président indique que l'Assemblée Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° - Approbation :
 * des comptes annuels 2017,
2° - Affectation du résultat :
 * report à nouveau,
 * distribution de dividende.
3° - Quitus à la Gérance.

Je soussigné, Nicolas Pauli
agissant en qualité de gérant,
atteste sur l'honneur que la présente
photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 08/05/2018
N. Pauli

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Il est procédé au vote des résolutions inscrites à l'Ordre du Jour :

RESOLUTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Première Résolution :
L'Assemblée des Associés donne acte à la Gérance :
- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés, après avoir entendu le rapport de gestion (Chiffre d'affaires de 66.650 €) **approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos** le 31/12/17 **tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un** bénéfice de 6.160 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés donne quitus entier au Gérant pour l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Abaca
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Tel 06 77 05 15 61

bet.abaca@wanadoo.fr

S.A.R.L.
Au capital de 7622.45€
R.C. Montpellier
422 734 764 00026

Quatrième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés décide d'affecter le résultat comme suit :
➔ **Report à nouveau** : avant affectation du résultat : 118.979 € ; résultat 6.160 € ; après affectation du résultat : 125.139 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale rappelle que les dividendes versés au titre des 3 derniers exercices ont été les suivant :

31/12/2016 : 0 €
31/12/2015 : 0 €
31/12/2014 : 0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :
L'associé unique arrête définitivement sa rémunération nette pour l'exercice écoulé à 15.000€.

La Société Abaca a pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives concernant l'associé unique.

Cotisations sociales obligatoires 5.426 €
Cotisations sociales facultatives : 3.204 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :
L'associé unique prévoit pour 2018 une rémunération nette de 20.000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :
L'associé unique aura droit au remboursement sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Abaca
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Tel 06 77 05 15 61

bet.abaca@wanadoo.fr

S.A.R.L.
Au capital de 7622.45€
R.C. Montpellier
422 734 764 00026

Nicolas Pauli

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Je soussigné, Nicolas Pauli agissant en qualité de gérant, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 08/05/2018

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5 rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

PROCES VERBAL D'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

L'an deux mille dix-huit, le 08 mai, **à onze heures, les Associés de la Société ABACA, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.622 €, se sont réunis au Siège Social, au 5 rue Marceau 34000 Montpellier, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions de l'Article 23 des Statuts.**

La 4ième **résolution de cette Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat de l'exercice** 2017. **Elle est reproduite ci-dessous in extenso.**

Quatrième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés décide d'affecter le résultat comme suit :
➔ **Report à nouveau** : avant affectation du résultat : 118.979 € ; résultat 6.160 € ; après affectation du résultat : 125.139 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Nicolas Pauli

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Je soussigné, Nicolas Pauli agissant en qualité de gérant, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 08/05/2018

N. Pauli

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Abaca
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Tel 06 77 05 15 61

bet.abaca@wanadoo.fr

S.A.R.L.
Au capital de 7622.45€
R.C. Montpellier
422 734 764 00026

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2018**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **EURL ABACA** — Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le 31122016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue : biens	215		
	Production vendue : services *	217		
	dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	218	66 650	80 800
	Production immobilisée *	222		
	Subventions d'exploitation reçues	224		
	Autres produits	226		
		230	9	25
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	66 659	80 825
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	31 352	23 520
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE [illegible] 243)	244	536	535
	Rémunérations du personnel *	250	26 269	21 528
	Charges sociales (cf. l'honneur 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements	254	1 248	796
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259	262	8	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	59 412	46 379
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	7 247	34 446
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		285
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	300		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	1 087	3 185
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	6 160	31 546

Je soussigné Nicolas [illegible], agissant en qualité de gérant, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 03/05/2018

ABACA Lightweight Structures Engineers — 534000 Montpellier — 5, rue [illegible] — Tel (0)467 [illegible] — abaca@abaca-engineers.com — SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

B - RESULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	6 160	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 087	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138	342		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers* dont ZFA (44 quater -decies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	350		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	7 247	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	7 247	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 mai 2018

RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Première Résolution :
L'Assemblée des Associés donne acte à la Gérance :
- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observés, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Deuxième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés, après avoir entendu le rapport de gestion (Chiffre d'affaires de 66.650 €) approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31/12/17 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un bénéfice de 6.160 €.

Troisième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés donne quitus entier au Gérant pour l'exercice en cours.

Quatrième Résolution :
L'Assemblée Ordinaire des Associés décide d'affecter le résultat comme suit :
➔ **Report à nouveau** : avant affectation du résultat : 118.979 € ; résultat 6.160 € ; après affectation du résultat : 125.139 €

Cinquième Résolution :
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale rappelle que les dividendes versés au titre des 3 derniers exercices ont été les suivant :

31/12/2016 :	0 €
31/12/2015 :	0 €
31/12/2014 :	0 €

Sixième Résolution :
L'associé unique arrête définitivement sa rémunération nette pour l'exercice écoulé à 15.000€.

La Société Abaca a pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives concernant l'associé unique.

Cotisations sociales obligatoires 5.426 €
Cotisations sociales facultatives : 3.204 €

Septième Résolution :
L'associé unique prévoit pour 2017 une rémunération nette de 20.000 €.

Huitième Résolution :
L'associé unique aura droit au remboursement sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Nicolas Pauli
Gérant

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Je soussigné, Nicolas Pauli agissant en qualité de gérant, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.
Fait à Montpellier
Le 08/05/2018

ABACA
Lightweight Structures Engineers
5, rue Marceau – F34000 Montpellier
Tél (0)467 589 303
abaca@abaca-engineers.com
SIRET 422 734 764 00026 APE 7112B

Abaca
5 rue Marceau
34000 Montpellier

Tel 06 77 05 15 61

bet.abaca@wanadoo.fr

S.A.R.L.
Au capital de 7622.45€
R.C. Montpellier
422 734 764 00026